



LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES ET
DES RESSOURCES HUMAINES

Place de la Riponne 10
1014 LAUSANNE

finanzierung@bav.admin.ch

Office fédéral des transports OFT
Division financement
3003 Berne

N réf. : 190219
V réf. : jam / BAV-313.59-00001/00001/00004/00001/00001

Lausanne, le 9 mai 2019

Consultation fédérale : modification de l'OITRV – mise à jour des participations cantonales à partir de 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 9 avril 2019 soumettant en consultation la modification de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; RS 745.16), avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil d'État vaudois m'a transmis votre demande comme objet de ma compétence.

Le Département des infrastructures et des ressources humaines n'a pas de remarque particulière sur le projet de modification mis en consultation et l'accepte tel que présenté.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

La cheffe du département

Nuria Gorrite

Copies :

- C DGMR
- DGMR-MT : gpi